

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	32 (1903)
Heft:	8
Rubrik:	Comment on doit traiter les enfants

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il faut espérer que l'initiative prise par cette petite localité de 250 âmes entraînera de nombreuses communes à songer à construire de nouvelles maisons d'école. Elles pourront s'inspirer heureusement du plan qui a été exécuté à Pont-en-Ogoz.

Un inspecteur.

Comment on doit traiter les enfants

Un excellent moyen de rendre les enfants mauvais, dit M. Dessains, inspecteur primaire, c'est de les traiter comme s'ils étaient mauvais. Un excellent moyen de les rendre bons, c'est de les traiter comme s'ils étaient bons.

Considérez un bambin qui, jusqu'à un moment donné a toujours pratiqué la sincérité grâce à la vigilance de sa famille. On le confie à un maître maladroit. Celui-ci suspecte tous les actes de l'enfant, n'accorde aucune confiance à ses paroles.

As-tu appris tes leçons, ce matin ? — Oui, Monsieur. — J'en doute. • « Est-ce toi qui as renversé cet encrier ? — Non, Monsieur. — Je ne te crois pas » « Monsieur, j'ai lu pendant toute la soirée d'hier. — J'ai peine à le croire. » « N'est ce pas toi qui as fait ce bruit ? — Non, Monsieur. — Tu mens ! » Et ainsi de suite.

Je serais bien surpris si au bout de quelques semaines de ce régime le caractère du bambin ne tournait pas à la dissimulation.

Les enfants, les hommes eux-mêmes ont une tendance à mettre leurs sentiments et leurs actes en harmonie avec les sentiments et les actes des personnes avec qui ils vivent.

Voulez-vous les rendre probes, désintéressés, généreux, affables, complaisants ? Traitez-les *dans la plus large mesure* comme s'ils étaient déjà ce que vous voudriez qu'ils fussent.

En éducation, c'est un grand point quand l'élève a foi en lui-même. Se croit-il en possession d'une qualité : je doute fort qu'il ne s'efforce pas de la mettre en pratique.

Surtout n'accablons jamais un enfant, quel qu'il soit, d'épithètes grossières ou de propos déplacés. Non seulement nous y perdrions notre autorité, mais à force de répéter à un enfant qu'il est mal-propre, qu'il est menteur, qu'il est ceci ou cela ; à force de lui faire entendre des paroles malsonnantes, des expressions inconvenantes ou triviales, nous arriverons à lui faire perdre toute délicatesse, à lui avilir l'esprit et le cœur ; peu à peu, il perdra toute pudeur, son caractère se pervertira et il deviendra presque sûrement un enfant mal élevé.

TENUE DES ÉLÈVES EN CLASSE

Afin de prévenir la myopie et la déviation de la colonne vertébrale, la tenue des élèves doit être l'objet d'une surveillance particulière.